

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Particuliers, déclarez vos palmiers malades

Les palmiers pourraient-ils un jour disparaître de la Côte d'Azur ? C'est en tout cas ce que ne veulent pas les élus de Saint-Jean-Cap-Ferrat très vigilants quant au fléau du charençon rouge, un nuisible qui peut occasionner la mort de cette espèce. Le cycle biologique de cet insecte se

déroule totalement dans les plantes hôtes, principalement le palmier des Canaries et plus rarement le palmier dattier. « C'est l'image emblématique de la Côte d'Azur et de notre presqu'île », souligne Élisabeth Karno, conseillère municipale.

« Dès avril 2011, la mairie a eu connais-

sance de l'infection, révèle Hildegard Guignard du service Urbanisme. Nous sommes en contact avec le service régional de l'alimentation afin de répertorier les arbres infectés et d'envoyer les courriers aux privés. »

Ceux de l'espace public régulièrement contrôlés

Depuis quelques mois, la propagation est exponentielle. Grâce à une vigilance scrupuleuse de l'équipe des espaces verts, sous la responsabilité de Jean-Paul Malausséna, le domaine public ne compte aucun arbre malade, ils sont contrôlés par une entreprise agréée.

En revanche, une trentaine de palmiers est malade chez les particuliers. « Les palmes s'affaissent, c'est le premier signe, précise Élisabeth Karno. Toute personne privée possédant un palmier qui présente ces symptômes est dans l'obligation de le déclarer à la mairie. On ne peut d'ailleurs qu'inviter les particuliers à faire contrôler leurs arbres au titre de la prévention. » Au-delà de l'impact sanitaire, économique et patrimonial, ce ravageur peut également occasionner des dommages aux personnes et aux biens, conséquences de la chute de la tête de palmiers atteints, lorsque les travaux d'éradication ne sont pas entrepris. La totalité du littoral est considérée comme contaminée de Menton à Marseille.

SYLVIE RUDENT



Une trentaine de palmiers malades a été recensée chez les particuliers.

(Photo Sy. R.)

Savoir +

Rens. : mairie, Hildegard Guignard (service urbanisme) ou Jean-Paul Malausséna (responsable espaces verts) : 04.93.76.51.00. Préfecture : M. Chazel au 06.08.90.92.65.